

## MARCHE DE PRESTATIONS DE NETTOYAGE COURANT ET DE NETTOYAGE DE LA VITRERIE DU BÂTIMENT 78

marché n°SEB78-2025-02

**Marché public de fournitures courantes et de services**

**Marché passé sous forme d'un appel d'offres ouvert**

En application des articles L2124-2 et R2124-2 du Code de la Commande Publique

## REGLEMENT DE LA CONSULTATION

**REPONSE ELECTRONIQUE OBLIGATOIRE  
DATE LIMITE DE REMISE DES PLIS  
Vendredi 28 novembre 2025 à 12 heures**

# BÂTIMENT 78

## SOMMAIRE

1.	Personne morale de droit public passant le marché .....	3
2.	Objet du marché .....	3
2.1.	Objet .....	3
2.2.	Allotissement .....	3
2.3.	Lieu d'exécution .....	4
2.4.	Durée de validité des offres .....	4
3.	Caractéristiques du marché.....	4
3.1.	Forme du marché .....	4
3.2.	Technique d'achat .....	4
3.3.	Montant de l'accord cadre .....	4
3.4.	Nomenclature communautaire .....	4
3.5.	Durée du marché et dates prévisionnelles d'exécution.....	5
3.6.	Variantes – Prestations optionnelles .....	5
3.6.1.	Variantes.....	5
3.6.2.	Prestations optionnelles .....	5
3.7.	Tranches conditionnelles.....	6
3.8.	Conditions de participation .....	6
4.	Conditions relatives au déroulement de la consultation .....	6
4.1.	Visite préalable du lieu d'exécution des travaux/prestations ou des équipements concernés	6
4.2.	Présentation de plusieurs offres .....	6
4.3.	Conditions relatives à la dématérialisation .....	6
4.4.	Conditions relatives à la forme du regroupement.....	7
4.5.	Modifications de détail sur la consultation .....	7
4.6.	Coordonnées des personnes habilitées à donner des renseignements : .....	7
5.	Composition du dossier de candidature et d'offre .....	7
5.1.	Présentation de la candidature.....	7
5.2.	Contenu de l'offre .....	8
6.	Modalités pratiques relatives à l'envoi et la réception des offres .....	8
7.	Critères de jugement des candidatures et des offres.....	9
7.1.	Dispositions générales .....	9
7.2.	Règles de jugement des candidatures .....	9
7.3.	Règles de jugement des offres .....	9
7.4.	Négociations .....	10
8.	Recours à la procédure négociée pour la réalisation de prestations similaires .....	10
9.	Attribution des marchés .....	10
9.1.	Documents à produire .....	10
9.2.	Délai imparti .....	11
9.3.	Forme des notifications .....	11
10.	Recours .....	11
11.	Liste des pièces du dossier de consultation.....	11

# BÂTIMENT 78

## 1. Personne morale de droit public passant le marché

SAS SEB78  
2 avenue de la Préfecture  
CS 64204  
35042 RENNES CEDEX

Personne Responsable des Marchés / Signataire/ Ordonnateur

Monsieur le Président

Comptable assignataire des paiements

Monsieur le Trésorier

## 2. Objet du marché

### 2.1. Objet

Le présent marché a pour objet les prestations d'entretien courant, de la gestion des consommables sanitaires et des déchets, ainsi que le nettoyage de la vitrerie, aux bénéfices des occupants du Bâtiment 78.

Le Bâtiment 78 comprend, sur un premier espace, sur 14 000 m<sup>2</sup> de surface, 6 800 m<sup>2</sup> d'ateliers, 1 500 m<sup>2</sup> de bureaux, espaces de travail, espaces mutualisés (9 salles de réunion, une salle de conférence de 260 m<sup>2</sup>, une cafétéria, une cour logistique, une salle détente), un atrium végétalisé de 400 m<sup>2</sup>, une rue intérieure de 3 000 m<sup>2</sup> et un espace vitrine/démonstration de 230 m<sup>2</sup>.

Un second espace de 11 000 m<sup>2</sup> sera livré en janvier 2027 (date prévisionnelle).

Le marché de prestation de nettoyage doit couvrir l'ensemble du bâtiment, soit, à terme, une surface totale de 25 000 m<sup>2</sup>.

Le marché de nettoyage comprend les espaces communs à l'exclusion des surfaces louées ainsi que le parvis extérieur. (cf documents techniques)

Le bâtiment 78 accueille des startups industrielles en phase de prototypage ou de présérie, Situé au cœur du Pôle d'Excellence Industrielle (PEI), au sud de Rennes, le Bâtiment 78 s'adresse principalement à des entreprises de moins de trois ans, qui cherchent un environnement pour démarrer leur industrialisation dans de bonnes conditions.

Sont ciblés les jeunes entreprises industrielles qui souhaitent s'engager concrètement dans une démarche de décarbonation, quel que soit leur secteur. Quatre filières sont toutefois prioritaires : la mobilité décarbonée, le bâtiment durable, la robotique et les nouvelles énergies.

Le Bâtiment 78 est plus amplement présenté sur son site internet à l'adresse <https://batiment78.fr/>

La description des prestations attendues est précisée dans le Cahier des Charges.

Il s'agit principalement du nettoyage courant de l'ensemble des surfaces communes incluant la fourniture et l'approvisionnement en produits d'hygiène et sanitaire associés et du nettoyage de la vitrerie tant intérieure qu'extérieure, ainsi que le parvis du bâtiment.

Les espaces extérieurs au bâtiment (espaces verts et parkings) ne sont pas inclus dans le périmètre du marché.

Le Titulaire du marché est tenu à une obligation de résultat pour l'ensemble des prestations souscrites.

### 2.2. Allotissement

La consultation est allotie en 2 lots :

lot 01 - Prestations Nettoyage et Entretien Bâtiment 78

lot 02 - Vitreries des façades et périphérie du Bâtiment 78

Les candidats pourront remettre une offre pour chacun des lots.

## 2.3. Lieu d'exécution

France, Région Bretagne, Ille et Vilaine ; la Janais 3 rue Pierre et Marie Curie 35131 Chartres de Bretagne  
Code NUTS : FRH03.

## 2.4. Durée de validité des offres

La durée de validité des offres est fixée à 120 jours, à compter de la date limite de réception des offres.

## **3. Caractéristiques du marché**

### 3.1. Forme du marché

Le présent marché est un marché de fournitures courantes et de services selon la procédure de l'appel d'offres ouvert.

Ce marché est un marché soumis aux dispositions des articles L2124-2 et R2124-2 du Code de la Commande Publique.

### 3.2. Technique d'achat

Le marché est passé selon la technique de l'accord cadre défini à l'article L2521-1 du code de la commande publique.

L'accord cadre est mono attributaire et fixe toutes les dispositions du marché.

L'accord cadre comprend :

- des prestations régulières traitées à prix global et forfaitaire
- des prestations à bons de commandes. Il s'agit de prestations réalisées à la demande, à prix unitaires ou forfaitaires, et qui correspondent à des prestations exceptionnelles de nettoyage ou des demandes occasionnelles particulières et dont le détail et les prix sont précisés sur le bordereau de prix unitaires (BPU)

Les prestations traitées par bons de commandes sont soumises aux dispositions des articles R2162-13 et R2162-14 du Code de la Commande Publique. Les bons de commande sont émis au fur et à mesure des besoins conformément

Les modalités d'exécution des bons de commande sont précisées par le Cahier des Clauses Administratives Particulières

### 3.3. Montant de l'accord cadre

Pour les prestations relevant de la tranche ferme :

S'agissant des prestations traitées à bon de commande, l'accord cadre sera conclu sans minimum et avec un montant maximum annuel de 20 000 € HT.

S'agissant des prestations récurrentes, l'accord cadre sera conclu sans minimum et avec un montant maximum annuel de 80 000 € HT.

S'agissant d'estimatifs, ces valeurs ne constituent pas un engagement de commande.

Pour les prestations relevant de la phase conditionnelle :

S'agissant des prestations récurrentes, l'accord cadre sera conclu sans minimum et avec un montant maximum annuel de 16 000 € HT.

### 3.4. Nomenclature communautaire

La ou les classifications principales et complémentaires conformes au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) sont :

# BÂTIMENT 78

Classification principale :

- 90910000-9 - services de nettoyage

Classification secondaire

- 90911200-8 - services de nettoyage de bâtiments
- 90911300-9 - services de nettoyage de vitres
- 90919200-4 - services de nettoyage de bureaux

## **3.5. Durée du marché et dates prévisionnelles d'exécution**

Lot 01 – Prestations Nettoyage et Entretien Bâtiment 78

Le marché est d'une durée ferme de 12 mois.

Le marché se renouvelle 3 fois par période de 12 mois.

La décision de reconduction ou de non-reconduction est notifiée au titulaire 90 jours calendaires avant la date d'échéance de chaque période par lettre recommandée avec avis de réception ou par voie électronique via la plateforme PLACE.

Le titulaire ne peut s'opposer à la décision de reconduction ou non-reconduction du marché ni prétendre à une quelconque indemnité en cas de non-reconduction

Le planning d'exécution des prestations est le suivant :

- Date prévisionnelle de notification du marché : 1er décembre 2025
- Date prévisionnelle de début des prestations : 2 janvier 2026
- Date de fin de marché, période initiale : 31 décembre 2026, toutes éventuelles reconductions comprises
- Date de fin de marché, toute reconduction comprise : 31 décembre 2029

Lot 02 – Vitreries des façades et périphérie du Bâtiment 78

Le marché est d'une durée ferme de 12 mois.

Le marché se renouvelle 3 fois par période de 12 mois.

La décision de reconduction ou de non-reconduction est notifiée au titulaire 90 jours calendaires avant la date d'échéance de chaque période par lettre recommandée avec avis de réception ou par voie électronique via la plateforme PLACE.

Le titulaire ne peut s'opposer à la décision de reconduction ou non-reconduction du marché ni prétendre à une quelconque indemnité en cas de non-reconduction

Le planning d'exécution des prestations est le suivant :

- Date prévisionnelle de notification du marché : 1er décembre 2025
- Date prévisionnelle de début des prestations : 2 janvier 2026
- Date de fin de marché, période initiale : 31 décembre 2026, toutes éventuelles reconductions comprises
- Date de fin de marché : 31 décembre 2029

## **3.6. Variantes – Prestations optionnelles**

### **3.6.1. Variantes**

La SEB78 ne prévoit pas de solution alternative à la solution de base présentée dans le CCTP.

### **3.6.2. Prestations optionnelles**

Le marché prévoit de prestations supplémentaires suivantes :

- Prestations détaillées sur le descriptif au Bordereau de Prix Unitaire

Le candidat devra impérativement y répondre faute de quoi son offre sera rejetée. Le détail des options est précisé dans le CCTP.

# BÂTIMENT 78

La SEB78 n'est pas obligée de souscrire aux prestations décrites ci-dessus. Elle se réserve le droit de souscrire une ou plusieurs de ces prestations en cours de marché, selon la survenance du besoin.

## **3.7. Tranches conditionnelles**

L'exécution du marché est décomposée en une tranche ferme et une tranche conditionnelle, ainsi détaillées :

- Tranche ferme pour les lots 1 et 2 :
  - o Espace 1 de 14 000 m<sup>2</sup>
- Tranche conditionnelle 1 pour le lot 1 :
  - o Espace 2 de 11 000 m<sup>2</sup> livré prévisionnellement en janvier 2027 à réception des ouvrages

L'exécution de la tranche conditionnelle est subordonnée à la délivrance d'un ordre de service de La SEB78 notifié au titulaire, accordant un délai minimal de 1 mois entre la notification et le démarrage des prestations objet de la tranche conditionnelle.

Les décisions de non-affermissement ou de report d'exécution de la tranche conditionnelle est notifiée au titulaire par ordre de service.

Le titulaire ne peut prétendre à aucune indemnité de dédit si l'exécution de la tranche conditionnelle n'est pas notifiée dans les délais précités ou abandonnée par La SEB78.

## **3.8. Conditions de participation**

Il est fait application de l'annexe 7 de la convention collective du secteur du nettoyage.

## **4. Conditions relatives au déroulement de la consultation**

### **4.1. Visite préalable du lieu d'exécution des travaux/prestations ou des équipements concernés**

La SEB78 organise deux réunions de présentation du site :

- le lundi 3 novembre 2025 à 14 heures
- le mercredi 5 novembre 2025 à 14 heures

Cette réunion se déroulera sur le lieu de la prestation : la Janais 3 rue Pierre et Marie Curie 35131 Chartres de Bretagne

Le candidat confirmara sa participation à l'adresse suivante <https://www.marches-publics.gouv.fr> (sous la référence : SEB78-2025-02)

Le titulaire sera réputé avoir pris connaissance du contexte de son intervention avant remise de son offre et démarrage de la mission.

### **4.2. Présentation de plusieurs offres**

Il n'est pas possible de présenter des offres variables selon le nombre de lots susceptibles d'être retenu.

Il est possible, pour le marché, de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidat individuel ou de membre d'un ou plusieurs groupements. En revanche, il n'est pas possible d'être mandataire de plusieurs groupements.

### **4.3. Conditions relatives à la dématérialisation**

Le dossier de consultation des entreprises est intégralement mis en ligne sur le site Internet (profil acheteur) suivant :

<https://www.marches-publics.gouv.fr>  
sous la référence : **SEB78-2025-02**

# BÂTIMENT 78

La SEB78 utilise la plate-forme de dématérialisation pour communiquer par écrit avec les candidats : envoi de réponses aux questions, informations sur les éventuelles modifications du dossier de consultation des entreprises....

L'attention des candidats est attirée sur le fait qu'en cas de retrait anonyme du dossier de consultation, le candidat ne sera pas destinataire de ces échanges. Ces informations seront adressées uniquement aux candidats identifiés.

Le dépôt des offres se fait impérativement par voie électronique et exclusivement à l'aide du site Internet ci-dessus.

Le candidat est informé que, s'il devait déposer son pli plusieurs fois (erreur ou oubli d'un document par exemple), seul le dernier pli est ouvert. Il est donc vivement conseillé de redéposer l'intégralité du pli. La signature de l'offre n'est pas requise au stade du dépôt des candidatures et des offres, mais uniquement au moment de l'attribution du marché avec le titulaire retenu. Les candidats sont informés que l'attribution du marché donnera lieu à la signature manuscrite du marché. Aussi les documents éventuellement transmis par voie électronique seront re-matérialisés pour la formalisation du marché.

## **4.4. Conditions relatives à la forme du groupement**

Conformément aux dispositions de l'article R2142 – 22 du Code de la Commande Publique, aucune forme juridique n'est exigée au titre de la candidature.

Toutefois, pour la bonne exécution de ce marché et pour le respect des plannings d'exécution, en cas d'attribution ce groupement sera contraint de se transformer en groupement solidaire.

## **4.5. Modifications de détail sur la consultation**

La SEB78 pourra apporter, au plus tard six (6) jours avant la date limite fixée pour la remise des offres, des modifications de détail sur la consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir éléver de réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

## **4.6. Coordonnées des personnes habilitées à donner des renseignements :**

Pour tous renseignements techniques ou administratifs, le candidat déposera ses questions sur la plate-forme de dématérialisation : <https://www.marches-publics.gouv.fr>

Il est impératif de déposer la question via la plateforme de dématérialisation et sous la référence du marché, à défaut elle sera réputée non reçue.

Les demandes de renseignements devront parvenir à La SEB78 au plus tard 8 jours avant la date limite de remise des plis.

## **5. Composition du dossier de candidature et d'offre**

### **5.1. Présentation de la candidature**

En application des articles L2141-1 et suivants et R2142 et suivants du code de la commande publique, le candidat produit à l'appui de sa candidature les documents et renseignements suivants :

- pour l'appréciation de la situation juridique
  - o une lettre de candidature (formulaire DC1) ou un DUME renseigné par tous les membres du groupement
  - o les documents relatifs au pouvoir de la personne habilitée à engager la société si le signataire n'est pas le représentant légal,
  - o le cas échéant, le jugement de redressement judiciaire
  - o une déclaration sur l'honneur justifiant que le candidat ne fait pas l'objet d'une interdiction de concourir selon les articles R2143-3 et suivants du Code de la Commande Publique
  - o les informations et documents mentionnés aux articles R2143-7 et suivants du Code de la Commande Publique
- pour l'appréciation des capacités économique, financière et technique :

# BÂTIMENT 78

- la déclaration du candidat (formulaire DC2) renseignée par le candidat et par chaque membre du groupement,
- une présentation de l'entreprise, de ses moyens humains et techniques
- la liste des effectifs moyens annuels du candidat et la décomposition selon la compétence (personnel d'encadrement, personnel technique, personnel comptable ...)
- une liste des principales prestations effectuées en correspondance avec les prestations objet du marché (3 dernières années)
- le chiffre d'affaires au cours des trois dernières années
- une attestation d'assurance pour les risques professionnels en cours de validité. Les montants de couverture seront adaptés aux travaux projetés.
- Les qualifications professionnelles, titre d'études et professionnels ...
- La conformité de la société au règlement général relative à la protection des données à caractères personnel

Le sous-traitant fourni les mêmes documents et renseignements que le titulaire du marché. Il doit être agréé par La SEB78 préalablement à l'exécution des prestations. L'agrément se fait au moyen du formulaire DC4.

## 5.2. Contenu de l'offre

Pour l'appréciation de son offre, le candidat remettra les documents suivants :

- un acte d'engagement par lot
- une annexe financière détaillée (DPGF), précisant l'ensemble des éléments de prix facturé. Aucun élément, autre que ceux mentionnés sur ce DPGF, ne sera admis en facturation. Ce document pourra être complété par une note d'explication.
- Le Bordereau de Prix Unitaires (BPU)
- Le Détail Quantitatif Estimatif (DQE)
- Le Cadre de Réponse Technique
- L'attestation de visite du lieu d'exécution des prestations
- une note méthodologique précisant notamment :
  - Organisation de la mise en place des prestations et compréhension du contexte et des enjeux de la prestation par zones de qualité
  - Organisation des moyens matériels et humains mobilisés, adéquation du dispositif proposé aux prestations récurrente et cohérence entre l'organisation, la volumétrie et le chiffrage
  - Suivi, Pilotage et Qualité des prestations et du système d'information proposé pour le pilotage du marché et le suivi des prestations
  - Qualité, hygiène, sécurité et RSE

Ce document aura valeur contractuelle et servira d'élément d'appréciation de l'offre selon les critères de sélection précisés à l'article 7 du présent règlement de consultation.

Les prix seront impérativement exprimés en euro.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre incomplète sera immédiatement écartée comme irrégulière.

## 6. Modalités pratiques relatives à l'envoi et la réception des offres

Les offres seront adressées par **voie électronique exclusivement** à l'adresse suivante :

[www.marches-publics.gouv.fr](http://www.marches-publics.gouv.fr)  
Référence : SEB78-2025-02

Avant les date et heure suivantes : **Vendredi 28 novembre 2025 à 12h**

Les télécopies ou envois par courriel des offres ne sont pas autorisés.

La transmission des plis sur un support physique électronique (CD-ROM, clé USB ou tout autre support) n'est pas autorisée, excepté dans le cas de la copie de sauvegarde d'un pli électronique.

# BÂTIMENT 78

Les candidats appliquent le même mode de transmission à l'ensemble des documents (candidatures et offres) qu'ils adressent.

Les offres tardives et/ou sous format « papier » seront rejetées. Les offres « papier » pourront être cependant ouvertes afin d'obtenir des coordonnées de l'expéditeur.

Le candidat peut adresser une copie de sauvegarde qui devra impérativement être réceptionnée avant les dates et heures limites inscrites dans la consultation. Cette copie de sauvegarde sera impérativement transmise sous pli cacheté et porter la mention « copie de sauvegarde – ne pas ouvrir »

La charge de la preuve d'un dépôt avant les dates et heures limites stipulées à l'article 2 repose sur le soumissionnaire.

## 7. Critères de jugement des candidatures et des offres

### 7.1. Dispositions générales

Les candidatures et les offres des candidats sont entièrement rédigées en langue française ainsi que les documents de présentation associés. Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces listées à l'article 5.

Toute candidature incomplète ou ne respectant pas les exigences formulées dans les documents de la consultation pourra être éliminée.

Les documents seront fournis dans l'un des formats informatiques suivants : .doc, .xls, .pdf., dwg

La signature de l'offre est possible mais n'est pas obligatoire au stade de la consultation.

La SEB78 demandera au prestataire retenu de signer son offre avant attribution du marché si celle-ci ne l'a pas été au stade de la consultation.

Ne seront pas admises les candidatures jugées irrecevables au regard des articles R2142-1 et suivants du Code de la Commande Publique

Après avoir éliminé les offres inappropriées, irrégulières ou inacceptables, La SEB78 procède à un classement et attribue le marché au candidat ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse en appliquant les critères figurant ci-dessous.

En cas de discordance constatée dans une offre, il sera demandé au candidat de rectifier. En cas de refus l'offre sera éliminée comme non cohérente.

La SEB78 se réserve la possibilité de se faire communiquer les détails des prix unitaires ou les décompositions des prix forfaitaires qu'elle estimera nécessaire.

### 7.2. Règles de jugement des candidatures

Ne seront pas admises les candidatures jugées irrecevables au regard des articles R2142-1 et suivants du Code de la Commande Publique

### 7.3. Règles de jugement des offres

Afin de choisir la proposition économiquement la plus avantageuse, les critères et sous-critères retenus dans le jugement des offres figurent ci-dessous, ils sont pondérés.

Critères	Pondération des critères
<b>Prix</b> , apprécié au regard : - DPGF (35%) - BPU (5%)	<b>40 %</b>
<b>Valeur</b> technique appréciée au regard :	<b>60 %</b>

# BÂTIMENT 78

- Organisation de la mise en place des prestations et compréhension du contexte et des enjeux de la prestation par zones de qualité : 25% - Organisation des moyens matériels et humains mobilisés, adéquation du dispositif proposé aux prestations récurrente et cohérence entre l'organisation, la volumétrie et le chiffrage : 15% - Suivi, Pilotage et Qualité des prestations du marché : 10% - Qualité, hygiène, sécurité et RSE : 10%	
	<b>100 %</b>

## 7.4. Négociations

Sans objet

## 8. Recours à la procédure négociée pour la réalisation de prestations similaires

En application des dispositions de l'article R2122-7 du code de la commande publique, la réalisation de prestations similaires à celles de la présente consultation pourra être exécutée par le même titulaire dans le cadre d'un ou de plusieurs marchés négociés.

La durée pendant laquelle ce ou ces marchés négociés peuvent être conclus ne peut dépasser à compter de la notification du marché, faisant l'objet de la présente consultation.

## 9. Attribution des marches

### 9.1. Documents à produire

L'offre la mieux classée suivant l'application des critères de sélection figurant à l'article 7 ci-dessus sera retenue.

Le candidat aura à produire les documents suivants :

- L'offre signée (devis, acte d'engagement, mémoire descriptif des prestations, etc...) par la personne habilitée à engager l'entreprise,

Il est rappelé que le ou les signataires doivent être habilités à engager le candidat.

- Les documents demandés au titre de la candidature ou justifiant que le candidat ne se trouve pas dans le cas d'une interdiction de soumissionner, les documents justificatifs et autres moyens de preuve sont listés dans les dispositions des articles R2143-7 et suivants du Code de la Commande Publique.

En application des dispositions de l'article R2144-7 du Code de la Commande Publique : si un candidat ou un soumissionnaire se trouve dans un cas d'interdiction de soumissionner, ne satisfait pas aux conditions de participation fixées par l'acheteur ou ne peut produire dans le délai imparti par La SEB78 les documents justificatifs, les moyens de preuve, les compléments ou explications requis par l'acheteur, sa candidature est déclarée irrecevable et le candidat éliminé.

Enfin, en application des articles R2143-13 et suivant du Code de la Commande Publique, La SEB78 ne peut exiger des renseignements ou documents justificatifs qui lui est possible d'obtenir directement par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que figurent dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système ou de cet espace et que l'accès à ceux-ci soient gratuits.

En conséquence, si le soumissionnaire entend utiliser cette possibilité, il lui appartient de mettre clairement et explicitement à la disposition de La SEB78 toutes les informations nécessaires, lors du dépôt de son pli. Le cas échéant, il liste dans un document approprié, les pièces qui sont accessibles par voie électronique par ce biais et les pièces qu'il remet matériellement en complément dans son pli.

## **9.2. Délai imparti**

Le délai laissé à l'attributaire pour remettre les documents indiqués à l'article 8.1 ne pourra être supérieur à 7 (sept) jours.

A défaut de production dans les délais des documents demandés, l'offre sera éliminée et la même demande sera faite auprès du candidat suivant dans l'ordre de classement par application de l'article R2144-7 du Code de la Commande Publique.

Le marché sera attribué au candidat le mieux placé qui aura produit tous les documents demandés lors de la mise au point du marché.

## **9.3. Forme des notifications**

A l'issue de la consultation, les candidats non retenus seront informés du rejet de leur offre, par voie postale ou électronique. Cette information vaut notification du rejet de leur offre et fait courir les délais de recours contentieux.

## **10. Recours**

La juridiction compétente pour connaître de toutes contestations relatives à la passation du présent marché public est le Tribunal administratif de Rennes, Ille et Vilaine.

Les recours suivants peuvent être mis en œuvre :

- Référendum précontractuel à tous les stades de la procédure de passation et jusqu'à la signature du contrat (articles L. 551-1 et suivants R. 551-1 et suivants du code de justice administrative) ;
- Référendum contractuel après la conclusion du contrat dans un délai de trente-un (31) jours à compter de la publication d'un avis d'attribution ou dans un délai de six (6) mois à compter du lendemain du jour de la conclusion du contrat en l'absence de publication d'un avis d'attribution (articles L. 551-13 et suivants et R. 551-7 et suivants du code de justice administrative) ;
- Recours de plein contentieux en contestation de la validité du contrat dans un délai de deux (2) mois courant à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées ;
- Recours pour excès de pouvoir à l'encontre de la décision de déclaration sans suite dans un délai de deux (2) mois à compter de la notification de cette décision.

## **11. Liste des pièces du dossier de consultation**

Référence des pièces :

1. Le Règlement de Consultation (RC),
2. Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP)
3. Le cahier des Clauses techniques particulières (CCTP)
4. L'acte d'engagement (ATTRI) et son annexe financière
5. Le Détail des Prix Global et Forfaitaire (DPGF)
6. Le Bordereau de Prix Unitaires (BPU)
7. Le Détail Quantitatif Estimatif (DQE)
8. Le Cadre de Réponse Technique
9. L'attestation de visite du lieu d'exécution des prestations
10. Les annexes 1a et 1b – Plans phase 1 et 2
11. L'annexe 2 – Plan Collecte Déchets
12. Les annexes 3a, 3b et 3c – Plans vitrerie
13. Les annexes 4a à 4j – Typologie de sols
14. L'annexe 5 – Règlement Intérieur